

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/SB/JYB/RM/MA N° 2024 - 282

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

<u>Article unique</u> :	Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs d'Etudes n°17 BAP G : « Ingénieur de prévention des risques » est composé comme suit :
-------------------------	--

<u>Présidente</u> :	Mme Murielle GUILLEMIN IR - Inserm
<u>Experts</u> :	M. Ludovic OGIER Psychologue du travail – Académie de Versailles Mme Corinne SCHILTZ Secrétaire générale – Académie de Versailles
<u>Représentantes</u> :	Mme Muriel FORT IR - Inserm Mme Julie HYTRY IECN - Inserm
<u>Membre des instances d'évaluation</u> :	M. Hervé DURAND IEHC – Inserm

Fait à Paris, le 09/09/2024

Pour le Président-directeur général,